

Cahier des Charges AAO 202402-01

MANIFESTATION D'INTERET POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE 4X4 TOUT TERRAIN STATION WAGON A L'ONG AMREF HEALTH AFRICA

L'ONG Amref Health Africa vous invite à soumettre votre meilleure proposition pour la fourniture d'un Véhicule 4X4 Tout Terrain Station Wagon à **utiliser dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités au Sénégal.**

Vos offres devront nous parvenir **au plus tard le 13/03/2024 à 12 heures** à l'adresse email suivante :

Procurement.wa@amref.org .

L'offre devra comprendre les éléments suivants :

- a) l'objet de la présente soumission,
- b) la Proposition technique et financière,
- c) le nom, l'adresse et toutes les informations pertinentes du soumissionnaire

Les termes de référence du présent marché sont :

- Téléchargeables gratuitement sur ce lien suivant : ; ou
- Sur demande, à l'adresse suivante : **Procurement.wa@amref.org** .

Les fournisseurs peuvent, s'ils le souhaitent, nous faire parvenir, en sus de la **version électronique (Obligatoire)**, la version physique placée dans une enveloppe scellée qui sera anonyme et devra uniquement porter l'inscription ci-après :

ONG AMREF HEALTH AFRICA (West Africa)

Direction Régionale des Finances

Sacré-Cœur 1 Villa N°8209 Dakar Sénégal

**MANIFESTATION D'INTERET POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE 4X4 TOUT
TERRAIN STATION WAGON A AMREF HEALTH AFRICA**



Table des matières

I- CONTEXTE.....	4
A Présentation de l'ONG AMREF HEALTH AFRICA.....	4
II - Objet de l'Appel d'Offres	4
III - Durée du marché.....	5
IV - Variantes	5
V - Quantité	5
VI - Information.....	5
VII - Offre.....	6
A - Données à mentionner dans l'offre.....	6
B - Durée de validité de l'offre	6
C - Détermination des prix	6
D - Eléments inclus dans le prix.....	6
E - Introduction des offres.....	7
VIII - Sélection des soumissionnaires	8
A - Documents à fournir	8
B - Aperçu de la procédure.....	9
C - Critères d'attribution.....	9
1) Remarque préliminaire importante :	9
2) Documents à fournir pour le véhicule :.....	9
3) Evaluation des Offres.....	9
4) Attribution du marché.....	11
IX - Conclusion du contrat	11
X - Sous-traitance	11
XI - Confidentialité.....	11
XII - Protection des données personnelles.....	12
A - Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur	12
B - Traitement des données personnelles par l'adjudicataire	12
XIII - Cautionnement	12

XIV - Conformité de l'exécution	12
XV - Révision des prix	12
XVI - Commande	12
XVII - Délais de livraison	12
XVIII - Quantité	13
XIX - Lieu de livraison et formalités	13
XX - Emballages	13
XXI - Vérification de la livraison	13
XXII - Responsabilité du fournisseur	14
XXIII - Fin du marché	14
A - Réception des produits fournis	14
B - Réception provisoire	14
C - Transfert de propriété	14
D - Délai de garantie	15
E - Réception définitive	15
XXIV - Facturation et paiement des services	15
A - Retenue à la source	16
B - TVA	16
XXV - Litiges	16
XXVI - Spécifications Techniques	17
A - Conditions générales	17
B - Service après-vente	17
XXVII - Caractéristiques techniques	18
XXVIII - Formulaire d'offre - Prix	24

I – CONTEXTE

A Présentation de l'ONG AMREF HEALTH AFRICA

Amref Health Africa est une organisation internationale africaine dont le siège est à Nairobi, au Kenya.

Notre vision :

Un changement durable dans la santé en Afrique

Notre mission :

Nous nous engageons à améliorer la santé des populations en Afrique en établissant des partenariats avec les communautés, en les responsabilisant et en renforçant les systèmes de santé.

Amref Health Africa a été fondée en 1957 au Kenya et est spécialisée dans le secteur de la santé. Elle déploie ses interventions au Sénégal depuis 2011. Sa mission principale est de contribuer aux processus de développement en sauvegardant et en promouvant le droit à la santé, en agissant avec une approche intégrée sur les besoins de santé et en influençant les déterminants socio-économiques de la santé.

Notre travail, à travers une stratégie bien définie, est d'informer sur les changements dans l'environnement de la santé tels que ceux intéressants les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles et la mortalité maternelle et néonatale, le manque de ressources humaines pour la santé, la population jeune et dynamique du Sénégal.

Amref Health Africa coopère avec les communautés et les autorités locales pour renforcer et développer le système de santé, pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services de prévention et de soins de santé. Amref Health Africa coopère avec les organisations locales et promeut une approche intégrée de la santé en travaillant directement avec le gouvernement, les organisations locales et internationales dans des secteurs transversaux, qui contribuent au bien-être complet de l'individu.

Le siège d'Amref Health Africa en Afrique de l'Ouest est situé **Sacré-Cœur 1 Villa N°8209 Dakar, Sénégal.**

II - Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Astellas Capital Santé, l'ONG Amref Health Africa lance un appel à manifestation d'intérêt à travers ce marché qui a pour objet l'acquisition et la livraison d'un véhicule, conformément aux conditions du présent Cahier des charges.

Ces manifestations d'intérêt devraient être soumises obligatoirement par voie électronique à l'adresse Procurement.wa@amref.org et, si les soumissionnaires le jugent nécessaire, sous enveloppes scellées portant la référence du présent appel et devront porter aussi l'adresse de l'ONG comme mentionné ci-dessus.

Ces offres devraient être reçues au plus tard à la date indiquée ci-dessus.

Ainsi, ces termes de référence visent la sélection d'un Concessionnaire, prestataire de services et spécialisée en fourniture d'un véhicule tout terrain 4x4 station wagon.

L'ONG vous invite, par la présente demande de propositions, à soumettre vos offres pour fournir ledit véhicule.

III - Durée du marché

Le marché débute à la notification de l'attribution et prend fin au terme de la garantie accordée.

IV - Variantes

Chaque soumissionnaire ne peut introduire qu'une seule offre. Les variantes sont interdites.

V - Quantité

Les quantités présumées sont mentionnées dans le formulaire d'offre de prix (voir Formulaire d'offre - Prix).

VI - Information

Ce marché de fourniture d'un véhicule 4X4 Tout Terrain Station Wagon boîte à vitesse manuelle est coordonné et placé sous la responsabilité directe du Responsable des Finances.

Durant tout le processus de l'acquisition, toutes les communications entre l'ONG Amref Health Africa et les éventuels soumissionnaires concernant le présent marché se font exclusivement via mail et lors de **la réunion d'informations prévues le mercredi 21 Février 2024 à 10H00 en ligne sur Microsoft Teams.**

L'occasion sera saisie pour répondre aux différentes questions des futurs candidats. Il est interdit aux soumissionnaires d'entrer en contact avec l'ONG Amref d'une autre manière au sujet du présent marché, sauf disposition contraire prévue dans le présent Appel d'Offres.

Ainsi, les candidats-soumissionnaires peuvent formuler leur demande de participation à cette réunion en ligne concernant l'Appel d'offres jusqu'au Mardi 20 Février 2024 à 12H00min. Ladite demande sera adressée par mail à l'adresse suivante : Procurement.wa@amref.org.

Jusqu'à la notification de la décision d'attribution, il ne sera donné aucune information sur l'évolution du processus.

En transmettant son offre, Le soumissionnaire est d'avis qu'il a pris connaissance de toutes les informations pertinentes.

Le soumissionnaire est tenu de dénoncer immédiatement toute lacune, erreur ou omission dans les documents du marché qui rende impossible l'établissement de son prix ou la comparaison des offres, au plus tard dans un délai de quatorze (14) jours avant la date limite de réception des offres.

VII - Offre

A - Données à mentionner dans l'offre

Le soumissionnaire est tenu d'utiliser le formulaire d'offre de prix joint en annexe (Formulaire d'offre - Prix). Au cas contraire, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire d'offre de prix en annexe.

L'offre et les annexes jointes au formulaire d'offre sont rédigées en français.

Par le dépôt de son offre, le soumissionnaire renonce automatiquement à ses conditions générales ou particulières de vente, même si celles-ci sont mentionnées dans l'une ou l'autre annexe à son offre.

Le soumissionnaire indique clairement dans son offre quelle information est confidentielle et/ou se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux et ne peut donc pas être divulguée par l'ONG Amref Health Africa qui par ailleurs garde les informations reçues à travers ce marché comme confidentielles.

B - Durée de validité de l'offre

Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant un délai de 90 jours calendaire, à compter de la date limite de réception.

En cas de dépassement du délai visé ci-dessus, la validité de l'offre sera traitée lors des négociations.

C - Détermination des prix

Tous les prix mentionnés dans le formulaire d'offre doivent être obligatoirement libellés en F CFA.

Le présent marché est un marché à bordereau de prix, ce qui signifie que seul le prix unitaire est forfaitaire. Le prix à payer sera obtenu en appliquant les prix unitaires mentionné dans l'inventaire aux quantités réellement exécutées.

D - Eléments inclus dans le prix

Le fournisseur est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée qui est réglementaire (voir également Facturation et paiement des services).

Sont notamment inclus dans les prix :

- i. Les emballages, sauf si ceux-ci restent la propriété du soumissionnaire, les frais de chargement, de transbordement et de déchargement intermédiaire, de transport, d'assurance et de dédouanement ;
- ii. Le déchargement, le déballage et la mise en place au lieu de livraison, à condition que les documents du marché mentionnent le lieu exact de livraison (à Dakar) et les moyens d'accès ;
- iii. La documentation relative à la fourniture et éventuellement exigée par l'ONG Amref Health Africa ;
- iv. Le montage et la mise en service ;
- v. La formation nécessaire à l'usage ;
- vi. Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des services ; travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- vii. Les droits de douane et d'accise ;
- viii. Les frais de réception ;
- ix. Le premier entretien du véhicule ;
- x. Tous les prix sont en DDP (Delivery Duty Paid) (INCOTERMS 2020) qui stipule que le vendeur est responsable de tous les coûts et risques liés à l'acheminement des marchandises du port d'origine au port de destination jusqu'à ce que l'acheteur les reçoive.

E - Introduction des offres

Le soumissionnaire est informé de ne remettre qu'une seule offre pour ce présent marché de fourniture de Véhicule 4X4 Tout Terrain Station Wagon.

L'offre devra être réceptionnée au plus tard le 13 Mars 2024 à 12h00 au plus tard (heure de Dakar).

Toute demande de soumission ou offre doit parvenir à l'ONG Amref Health Africa avant la date et l'heure indiquée pour la clôture des dépôts. Toutes les offres soumises tardivement ne seront pas acceptées.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

1. Obligatoirement :

- Par Email à l'adresse suivante : **Procurement.wa@amref.org** ;

2. Ou :

Par le dépôt, s'il le souhaite d'un exemplaire original de l'offre complète sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à l'offre une copie numérique de l'offre sur clé USB dans l'enveloppe scellée.

L'offre sous pli scellé est glissée dans une grande enveloppe fermée portant la mention : « Offre AAO 202402-01 » et adressée à :

ONG AMREF HEALTH AFRICA (West Africa)

Direction Régionale des Finances

Sacré-Cœur 1 Villa N°8209 Dakar Sénégal

MANIFESTATION D'INTERET POUR LA FOURNITURE D'UN VEHICULE 4X4 TOUT TERRAIN A AMREF HEALTH AFRICA

Le comité de sélection qui sera mis en place procédera à l'ouverture des offres et les traitera à huis clos.

VIII - Sélection des soumissionnaires

A - Documents à fournir

Afin de s'assurer que les fournisseurs sont en parfaite régularité avec la législation nationale, l'ONG Amref Health Africa demande aux soumissionnaires de fournir les renseignements ou documents permettant de vérifier leur situation professionnelle.

L'ONG Amref Health Africa est tenue de vérifier leur capacité juridique et technique sur la base des documents suivants :

N°	LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR	
1	Certificat d'enregistrement/de constitution en société/ Registre du commerce/NINEA	
2	Agrément /Licence Commerciale	
3	Liste de références de sociétés clientes réputées et contacts	
4	Présentation de la société (Date de création, organisation, nombre d'employés...)	
5	Les reçus de versement justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des cotisations sociales (IPRES, Caisse de Sécurité Sociale)	
6	Le Quitus fiscal justifiant que le soumissionnaire est en règle en matière de paiement des impôts et taxes	

Le caractère récent de certains documents susvisés est établi dans la mesure où ces derniers datent de **moins de trois mois** par rapport à la date limite de dépôt des offres.

Le soumissionnaire joindra ces documents directement à son offre.

Si les documents ne sont pas joints, le soumissionnaire doit être en mesure de fournir les documents listés ci-dessus dans les plus brefs délais suivant la demande de l'ONG Amref Health Africa.

Si le soumissionnaire ne transmet pas le ou les documents demandés dans le délai fixé, l'ONG Amref Health Africa se réserve le droit d'exclure le soumissionnaire.

Il est vivement conseillé aux soumissionnaires de ne pas attendre la demande de l'ONG Amref Health Africa mais de soumettre les documents requis compte tenu de l'urgence de ce marché, la marge de manœuvre sera restreinte en termes de délais fixés.

B - Aperçu de la procédure

Dans une première phase, les offres introduites par les soumissionnaires sélectionnés seront examinées sur le plan de la régularité formelle et matérielle. Les offres irrégulières et non conformes aux exigences de ce présent appel d'offre seront rejetées.

Dans une seconde phase, les offres régulières formellement et matériellement seront examinées sur le fond par une commission d'évaluation.

Ensuite vient la phase des négociations. L'ONG Amref Health Africa peut négocier avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures que ceux-ci ont présentées, à l'exception des offres finales, en vue d'améliorer leur contenu. Les exigences minimales et les critères d'attribution ne font pas l'objet de négociations. Cependant, l'ONG Amref Health Africa peut également décider de ne pas négocier. Dans ce cas l'offre initiale vaut comme offre définitive.

Lorsque l'ONG Amref Health Africa entend conclure les négociations, il en informera les soumissionnaires restant en compétition et fixera une date limite commune pour la présentation d'éventuelles BAFO. Après la clôture des négociations, les BAFO seront confrontées aux documents demandés, aux critères de sélection ainsi qu'aux critères d'attribution. Le soumissionnaire dont la BAFO présente le meilleur rapport qualité/prix (donc celui qui obtient le meilleur score sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-après) sera désigné comme adjudicataire pour le présent marché.

C - Critères d'attribution

1) Remarque préliminaire importante :

Pour que l'offre du soumissionnaire soit prise en compte, le véhicule proposé doit répondre strictement aux conditions énoncées dans le présent Cahier des Charges (voir Conditions générales, Service après-vente et Caractéristiques techniques).

Toute offre technique non conforme aux prescriptions sera rejetée.

2) Documents à fournir pour le véhicule :

- La fiche technique du véhicule proposé (Conditions générales des Termes de Référence pour les informations devant être reprises) ;
- Le **tableau des caractéristiques** du véhicule complété (voir Caractéristiques techniques).
- Note décrivant le service après-vente (Conditions générales des Termes de Référence)
- *Le formulaire d'offre de prix complété ou votre formulaire qui reprend les mêmes informations demandées (voir Formulaire d'offre - Prix).*

L'ONG Amref Health Africa choisira l'offre régulière qu'il juge économiquement la plus avantageuse en tenant compte de **l'offre technique et le critère du PRIX.**

3) Evaluation des Offres

Les critères d'attribution seront additionnés et le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la note finale la plus élevée, après que l'ONG Amref Health Africa aura vérifié, à l'égard de ce soumissionnaire, l'exactitude des informations fournies.

a) CRITERE DE SELECTION

Evaluation technique

Sur le plan technique, les soumissionnaires seront évalués de la façon suivante :

Points d'évaluation	Barème
Conformité aux caractéristiques techniques	70
Service après vente	15
Délai de livraison (60 Jours maximum)	15

L'évaluation technique sera notée sur 100 points. Les soumissionnaires ayant obtenu une note technique inférieure à 70 points seront éliminés.

Evaluation financière

Après classement des offres techniques, seules les offres financières des prestataires ayant obtenu au moins 70 points sur l'offre technique seront considérées et analysées en fonction du montant de l'offre financière. L'offre la moins disante sera affectée d'une note de 100 points. Les autres offres seront affectées chacune d'une note correspondante par l'application de la formule suivante :

$$NF = (100 * MD) / M$$

- Où MD désigne le montant de l'offre la moins disante,
- M désigne le montant de l'offre considérée à évaluer,
- NF : désigne la note qui sera attribuée à l'offre financière considérée.

Evaluation globale et définitive des offres

La note globale de chaque soumissionnaire retenu sera calculée à partir de la somme des notes technique et financière, selon la formule suivante :

⊖ Soit 70% de la note technique et 30% de la note financière.

$$\text{Note Finale} = (0.7) \times \text{N Technique} + (0.3) \times \text{NF Financière}$$

La commission établira un état comparatif des offres tenant compte de la notation de chaque offre. Le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale sera déclaré attributaire.

4) Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire sélectionné qui a remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse.

Il faut néanmoins remarquer qu'il n'existe aucune obligation pour L'ONG Amref Health Africa d'attribuer le marché.

L'ONG Amref Health Africa peut soit renoncer à passer le marché, soit refaire la procédure.

IX - Conclusion du contrat

La notification au soumissionnaire choisi de l'approbation de son offre attestera de l'existence du marché.

La notification est effectuée par courrier électronique au prestataire retenu.

Le contrat de fourniture consiste dès lors en un marché attribué par L'ONG Amref Health Africa au soumissionnaire choisi conformément au :

- ⊖ Le présent Cahier des Charges et ses annexes ;
- ⊖ L'offre approuvée de l'adjudicataire et toutes ses annexes ;
- ⊖ La notification de la décision d'attribution ;
- ⊖ Le cas échéant, les documents éventuels ultérieurs, acceptés et signés par les deux parties.

X - Sous-traitance

Le fait que l'adjudicataire confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants ne dégage pas sa responsabilité envers L'ONG Amref Health Africa. Celui-ci ne se reconnaît aucun lien contractuel avec ces tiers.

L'adjudicataire reste, dans tous les cas, seul responsable vis-à-vis L'ONG Amref Health Africa.

L'adjudicataire ne peut sous-traiter le marché ou une partie du marché à d'autres sous-traitants que ceux proposés lors de sa soumission qu'après approbation préalable L'ONG Amref Health Africa de ces sous-traitants.

XI - Confidentialité

Les informations et renseignements recueillis par l'Adjudicataire, y compris par toutes les personnes en charge de la mission ainsi que par toutes autres personnes intervenantes, dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

En aucun cas les informations recueillies notamment le Présent Cahier des Charges, peu importe leur origine et leur nature, ne pourront être transmis à des tiers sous quelque forme que ce soit.

Toutes les parties intervenantes directement ou indirectement sont donc tenues au devoir de discrétion.

XII - Protection des données personnelles

A - Traitement des données personnelles par le pouvoir adjudicateur

L'ONG Amref Health Africa s'engage à traiter les données à caractère personnel qui lui seront communiquées en réponse à cet appel d'offre avec le plus grand soin, conformément à la législation sénégalaise sur la protection des données personnelles.

B - Traitement des données personnelles par l'adjudicataire

Si durant l'exécution du marché, l'adjudicataire traite des données à caractère personnel de L'ONG Amref Health Africa ou en exécution d'une obligation légale, les dispositions législatives sénégalaises seront également d'application.

XIII - Cautionnement

Pour ce présent marché de fourniture de véhicule 4X4 Tout Terrain, il n'y a pas d'exigence de cautionnement.

XIV - Conformité de l'exécution

La fourniture du véhicule doit être conforme sous tous les plans aux documents de l'Appel d'offres et aux règles de l'art.

XV - Révision des prix

Pour le présent marché, aucune révision des prix de la part du fournisseur n'est possible à moins que l'ONG Amref Health Africa lui fasse une demande de rabais.

XVI - Commande

L'ONG Amref Health Africa émettra un contrat d'achat ou un bon de commande reprenant le nombre et le type de véhicule à livrer, la référence au cahier des charges, le prix du véhicule, la date du bon de commande et le délai de livraison.

XVII - Délais de livraison

Le véhicule doit être livré dans un délai maximum de soixante jours (60) jours calendrier à compter du jour qui suit celui la notification de la conclusion du marché au fournisseur.

XVIII - Quantité

Pour ce présent marché, la quantité minimale est mentionnée dans le formulaire d'offre de prix.

Sans préjudice de la possibilité pour L'ONG Amref Health Africa de résilier le marché si le véhicule fourni ne satisfait pas aux exigences imposées ou s'il n'est pas livré dans le délai prévu.

Par la conclusion du présent marché, le fournisseur acquiert le droit de fournir ces quantités, sous peine d'indemnisation.

XIX - Lieu de livraison et formalités

Le véhicule sera livré à l'adresse suivante :

ONG AMREF HEALTH AFRICA (West Africa)

Direction Régionale

Sacré-Cœur 1 Villa N°8209 Dakar Sénégal

XX - Emballages

Les emballages restent acquis à L'ONG Amref Health Africa, sans que le fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité de ce chef.

XXI - Vérification de la livraison

Le fournisseur fournit exclusivement le véhicule qui est exempt de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement à la commande (en nature, quantité, qualité ...) et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux réglementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, à l'état de la technique, aux plus hautes exigences normales d'utilisation, de fiabilité et de longévité, et à la destination que L'ONG Amref Health Africa compte en faire et que le fournisseur connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation (réception provisoire) n'a lieu qu'après vérification complète par L'ONG Amref Health Africa du caractère conforme des biens et services livrés. L'ONG Amref Health Africa dispose d'un délai de vérification de trente (30) jours à compter de la date de livraison. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée du véhicule à destination, pour autant que L'ONG Amref Health Africa soit en possession du bordereau ou de la facture.

La signature apposée par L'ONG Amref Health Africa (un membre du personnel cadre habilité à réceptionner), lors de la livraison du véhicule, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation de celui-ci.

L'acceptation faite dans les locaux de L'ONG Amref Health Africa ou, le cas échéant, sur site vaut réception provisoire complète.

L'acceptation implique le transfert de la propriété et des risques de dommage ou de perte.

En cas de refus entier ou partiel d'une livraison, le fournisseur est tenu de reprendre, à ses frais et risques, les produits refusés. L'ONG Amref Health Africa peut soit demander au fournisseur de fournir un véhicule conforme dans les plus brefs délais, soit résilier la commande et s'approvisionner auprès d'un autre fournisseur.

XXII - Responsabilité du fournisseur

Le fournisseur est responsable de ses fournitures jusqu'au moment où les formalités de vérification et de notification soient effectives.

Par ailleurs, le fournisseur garantit à l'ONG Amref Health Africa des dommages et intérêts dont celui-ci est redevable à des tiers du fait du retard dans l'exécution du marché ou de la défaillance du fournisseur.

XXIII - Fin du marché

A - Réception des produits fournis

Dans le cadre de ce présent marché de fourniture de véhicule, les prestations qui s'y rapportent seront suivies attentivement par l'ONG Amref Health Africa.

B - Réception provisoire

La réception provisoire s'effectue complètement au lieu de livraison. Pour examiner et tester le véhicule ainsi que pour notifier sa décision d'acceptation ou de refus, l'ONG Amref Health Africa dispose d'un délai de trente (30) jours.

Le délai prend cours le lendemain du jour d'arrivée du véhicule au lieu de livraison, pour autant que l'ONG Amref Health Africa soit mise en possession du bordereau ou de la facture.

Le bordereau ou la facture spécifie :

- le véhicule livré ;
- le nombre de véhicule ;
- le montant du véhicule ;
- le numéro du cahier des charges ;
- la date de la commande.

C - Transfert de propriété

L'ONG Amref Health Africa devient de plein droit propriétaire du véhicule dès qu'il est admis en compte pour le paiement conformément aux procédures de l'organisme.

D - Délai de garantie

Le délai de garantie prend cours à la date à laquelle la réception provisoire est accordée.

Pendant le délai de garantie, le fournisseur, à ses propres frais, répare ou remplace au choix de l'ONG Amref Health Africa tous vices, manquements et non-conformités constatés et tient l'ONG Amref Health Africa indemne de tout dommage qui en résulte de manière directe ou indirecte, pour Elle-même ou pour des tiers. Un nouveau délai de garantie équivalent au délai de garantie initiale s'applique aux réparations et aux biens fournis en remplacement.

E - Réception définitive

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai.

Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

XXIV - Facturation et paiement des services

Le fournisseur envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante :

ONG AMREF HEALTH AFRICA (West Africa)

Direction Régionale

Sacré-Cœur 1 Villa N°8209 Dakar Sénégal

Seule la livraison exécutée de manière correcte pourra être facturée.

L'ONG Amref Health Africa dispose d'un délai de vérification de trente jours à compter de la date de la fin des fournitures, constatée conformément aux modalités fixées dans les documents du marché, pour procéder aux formalités de réception technique et de réception provisoire et en notifier le résultat au fournisseur.

Le paiement du montant dû au fournisseur doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours.

L'ONG Amref Health Africa doit ainsi détenir la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés. Lorsque les documents du marché ne prévoient pas une déclaration de créance séparée, la facture vaut déclaration de créance. La facture doit être libellée en F CFA.

Aucune avance ne peut être demandée par le fournisseur.

A - Retenue à la source

Certaines taxes supplémentaires peuvent être réclamées sur des prestations de services : ces taxes sont dues par le prestataire et il n'y a donc aucune distinction par rapport au régime (exonération ou suspension) qui est d'application.

- Soit à payer par le prestataire de service
- Soit à payer par L'ONG Amref Health Africa notamment le Bordereau de Retenue à la Source.

L'ONG Amref Health Africa déduit ce montant du prix à payer au prestataire et la paie à l'administration fiscale directement selon le cas.

Dans ces deux cas, il est de la responsabilité du prestataire de s'informer sur le régime applicable et les obligations qui lui incombent.

B - TVA

Dans ce présent marché de fourniture de véhicule, le système de taxation nationale sénégalaise s'applique pour :

- Les droits de douane/importation ;
- La TVA : celle-ci dépend de différents éléments et le contractant doit lui-même vérifier quel est le régime de taxation auquel sera soumis la facture.

La TVA sera payée directement par le fournisseur à l'administration fiscale du pays sauf disposition contraire des lois sénégalaises en vigueur.

XXV - Litiges

Tous les litiges relatifs à l'exécution de ce marché sont exclusivement tranchés par les tribunaux compétents de la République du Sénégal.

L'ONG Amref Health Africa n'est en aucun cas responsable des dommages causés à des personnes ou à des biens qui sont la conséquence directe ou indirecte des activités nécessaires à l'exécution de ce marché. Le fournisseur garantit à L'ONG Amref Health Africa toute action en dommages et intérêts par des tiers à cet égard.

En cas de « litige », c'est-à-dire d'action en justice, la correspondance devra être envoyée à l'adresse suivante :

ONG AMREF HEALTH AFRICA (West Africa)

Direction Régionale

Sacré-Cœur 1 Villa N°8209 Dakar Sénégal

XXVI - Spécifications Techniques

A - Conditions générales

Dans le cadre de ce présent marché de fourniture de véhicule, les biens demandés doivent être neufs et garantis d'origine. Ils doivent être exempts de tout vice ou défaut qui pourrait nuire à leur apparence et à leur bon fonctionnement, et doivent être conformes à tout point de vue aux prescriptions techniques ci-dessous.

Le soumissionnaire joindra à son offre pour le véhicule :

- A. Le **tableau des caractéristiques** complété pour le véhicule (fourni dans le présent cahier des charges : Caractéristiques techniques ci-dessous) ;
- B. Les **fiches techniques** du véhicule proposés reprenant notamment :
 - ⊖ Le profil avec les dimensions et ou des photos représentant le véhicule (intérieur et extérieur) et la documentation afférente au véhicule (prospectus, documentation technique...) ;
 - ⊖ Les courbes caractéristiques du moteur en fonction de la vitesse du véhicule (courbe DIN) ;
 - ⊖ Une description détaillée des avantages offerts par le véhicule et les accessoires ;
 - ⊖ La liste des outillages d'origine qui seront livrés en même temps que le véhicule ;
 - ⊖ La liste des points de services agréés ;
- C. La nature, l'étendue de la garantie ainsi que l'éventuelle extension de la période de garantie du véhicule ;
- D. Délai de garantie du véhicule (minimum 3 ans) ou 100000 km ;
- E. Délai de livraison du véhicule (maximum 60 jours calendaires) ;
- F. Une note décrivant le service après-vente.

Les certificats et attestations d'origine seront livrées en même temps que le véhicule.

B - Service après-vente

Le soumissionnaire joindra à son offre une déclaration certifiant qu'il s'engage pour le véhicule à :

- ⊖ Fournir pendant la période de garantie, les pièces de rechange qui lui sont commandées ;
- ⊖ Assurer pendant la période de garantie, soit par ses services, soit par ceux de ses sous-traitants, l'entretien et la réparation de la fourniture moyennant contrat séparé.

XXVII - Caractéristiques techniques

Pour ce présent marché de fourniture de véhicule, tous les éléments ainsi que les accessoires, et de manière générale ce qui est proposé par le fournisseur, doivent répondre aux prescriptions techniques qui sont reprises ci-après. Les exigences ci-après sont des exigences indispensables auxquelles le matériel doit satisfaire obligatoirement. Pour chaque exigence, le soumissionnaire mentionnera très clairement dans son offre les caractéristiques du véhicule proposé.

En soumettant son offre, le soumissionnaire retenu s'engage à livrer un véhicule en conformité avec les dispositions ci-après :

- Véhicule tout terrain 4x4 station wagon

N°	Spécifications	Caractéristique essentielle (E) Caractéristique non essentielle (NE)	Questions supplémentaires	Observations : L'offre se conforme aux caractéristiques essentielles ou non essentielles (À compléter par le soumissionnaire)	Note Obtenue :
Les exigences ci-après sont des exigences indispensables (si mention « E » dans la colonne caractéristique essentielle), auxquelles le matériel doit satisfaire obligatoirement.					
Pour chaque exigence, le soumissionnaire mentionnera très clairement dans son offre les caractéristiques du véhicule proposé.					
1	Le matériel (ainsi que tous les accessoires et les matériaux utilisés) doit être neuf, moderne dans les moindres détails et produit en série. Il sera construit suivant les règles de l'art, à partir de matières premières de la meilleure qualité.	E		Oui/non/02 points
2	Le matériel doit être exempt de tout défaut, vice de construction ou de conception qui pourrait nuire à son aspect, son bon fonctionnement, sa solidité et sa durée d'utilisation. Le matériel doit être fiable et sûr en service.	E		Oui/non/02 points

3	Puissance : pas moins de 90 kW	E	Puissance maximale (kW) en tr/min	Oui/nonkW/03 points
4	Cylindrée entre 2700 et 3200 cm ³	NE	Cylindrée (cm ³)cm ³/01 points
5	Moteur diesel	E		Oui/non/03 points
6	L'entretien du véhicule, spécifiquement le moteur et les équipements annexés, doit être possible sans assistance électronique	NE	À décrire de manière exhaustive	Oui/non/01 points
7	Le premier entretien du véhicule sur place est effectué dans un garage sur place pour compte du fournisseur ou du constructeur	E		Oui/non/02 points
8	Batterie d'une capacité minimale de 90 Ah et un alternateur approprié pour recharger ladite batterie.	E	Capacité de la batterie	Oui/Non Batterie.....Ah Alternateur.....A/02 points
9	Dimensions : Longueur : minimum 5000 mm Empattement minimum : 2600 mm	E	Longueur : Empattement : Largeur : Hauteur :mmmmmmmm/03 points

10	Capacités requises pour le terrain : <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur libre (garde au sol) mini 220 mm - Angle minimal d'attaque de 30° - Angle minimal de fuite de 25° - Angle minimal de rampe - Angle minimal d'inclinaison (dans le sensperpendiculaire) - Profondeur de gué 	NE	Capacités requises pour le terrain : <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur libre (garde au sol), en mmmm • Angle d'attaque, en degré° • Angle de sortie, en degré° • Angle max. de rampe, en degré° • Angle d'inclinaison, en degrémm • Profondeur de gué, en mm /01 points	
11	4 roues motrices, enclenchables manuellement - le rapport de transmission en position 2 roues motrices est adaptable en fonction des conditions du terrain (bouton de sélection...)	E	4 roues motrices enclenchables (brève description) Rapport de transmission en position 2 roues motrices adaptables en fonction des conditions du terrain ? (brève description)	Oui/non Oui/non/03 points
12	Blocage de différentiel	NE		Oui/non/01 points
13	Boîte de vitesses manuelle à minimum 6 rapports, toussynchronisés, et une marche arrière	E	Nombre de rapports : Avant : Arrière :	Oui/non/03 points
14	Double circuit de freinage (freins à disque à l'avant et freins à disque ou freins à tambour à l'arrière), avec servofrein Système de freinage ABS	E NE	Freins avant - type Freins arrière - type Système d'aide au freinage d'urgence ?	Oui/non Oui/non/02 points
15	Pneus radiaux tout terrain avec jantes appropriées(100 % terrain) Roue de secours identique aux 4 roues montées enstandard, facilement accessible Le changement de roue doit pouvoir être effectué à l'aide de l'outillage de bord présent	E E E	Emplacement de la roue de secours Outillage à bord pour changement de roue(brève description)	Oui/non Oui/non Oui/non/02 points

	Équipement normal dont un cric, une manivelle et l'outillage d'origine spécifique			
16	Tous les passages de roues seront équipés d'un système antiprojection (garde-boue ou équivalent)	E	Description équipement antiprojection	Oui/non/02 points
17	La suspension du véhicule doit être adaptée au profil d'emploi du véhicule et aux charges transportées.	NE	Description de la suspension	Oui/non/01 points
18	Réservoir de carburant avec une capacité minimum de 85 litres Bouchon du réservoir de carburant fermant à clé ou ouverture centralisée de la trappe à carburant.	E E	Capacité du réservoir Fermeture du réservoir - avec bouchon ? - ouverture centralisée de la trappe à carburant ? litres Oui/non Oui/non/03 points
	Lors de la livraison, le réservoir doit contenir un minimum de carburant permettant de rallier une première station-service sur la voie publique.				
19	Toutes les vitres en verre de sécurité (sécurité ou équivalent) et pare-brise feuilleté. Lève vitres électriques avant	E		Oui/non/03 points
20	Direction assistée	E		Oui/non/02 points
21	Serrure de contact de type antivol avec blocage	E		Oui/non/02 points
22	Deux larges pare-soleils (conducteur et passager)	E		Oui/non/02 points
23	Feux antibrouillard intégrés à l'avant	NE		Oui/non/01 points

24	Le véhicule est équipé d'un kit de sécurité comprenant les équipements requis conformément aux règles les plus récentes du Règlement général en vigueur dans le pays d'immatriculation, à savoir l'extincteur, la trousse de secours, un jeu d'ampoules de réserve (une de chaque type) et des fusibles	E	Description	Oui/non/03 points
25	Climatisation d'origine Filtre à pollen	E E	Type ?	Oui/non Oui/non/02 points
26	Radio-cd/mp3, en ce inclus haut-parleurs et antenne Système antivol de l'appareil avec face amovible et/ou code, ou encore intégrée au tableau de bord. Le marquage CE doit figurer sur l'appareil). Il doit s'accompagner d'un manuel d'utilisation	E E E E	Description	Marque : Type : Antenne : Nbre de haut-parleurs : Oui/Non Oui/Non Oui/Non/02 points
27	Minimum 2 places à l'avant Minimum 3 places de face en deuxième rangée de sièges	E E	Description de la configuration des sièges.	Oui/Non Oui/Non/02 points
	Minimum 2 places de face en troisième rangée de sièges		/02 points
28	Les sièges avant sont réglables et munis d'appuie-tête réglable en hauteur Les sièges de face en deuxième rangée seront munis d'appuie-tête séparés	E E		Oui/non Oui/non	22

29	Ergonomie siège conducteur	N E	Brève description des réglages possibles/01 points
30	Le véhicule doit contenir des airbags frontaux à l'avant	E		Oui/non/02 points
31	Siège avant de face, ceintures de sécurité à 3 points avec enrouleur Les sièges de face en deuxième rangée seront équipés de ceintures de sécurité à 3 points avec enrouleur Les sièges de face en troisième rangée seront équipés de ceintures de sécurité à 3 points avec enrouleur Les sièges sont en tissu ou en velours	E E		Oui/non Oui/non/02 points
32	Verrouillage automatique des portes	NE		Oui/non/01 points
33	Dans le véhicule, une farde destinée aux documents de bord (manuel d'instructions, carnet de garantie/d'entretien, liste des concessionnaires, certificat de conformité, etc.) La documentation est en français	E		Oui/non/02 points
34	Le prix du véhicule doit en outre inclure les éléments suivants : - Garantie de 100.000 km ou de 3 ans, à compter de la date de livraison, sur les pièces de rechange et le tarif horaire. A inclure les termes de la garantie. Cette garantie est à donner par le constructeur ou par le fournisseur du véhicule. - Garantie de 3 ans minimum contre la perforation	E E	Garantie : - tarif horaire et pièces de rechange - heures de travail - peinture carrosserie - perforation - autres garanties ou services additionnels ?	Oui/non/04 points

XXVIII - Formulaire d'offre - Prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux dispositions du **Cahier des Charges AAO 202402-01, acquisition d'un véhicule 4X4 Tout Terrain station Wagon**, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans le Cahier des Charges et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

OFFRE DE PRIX			
Désignation	Quantité	Prix unitaire (en F CFA HTHD)	Montant total (en F CFA HTHD)
Véhicule 4X4 tout terrain station wagon	01	F CFA HTHD	en F CFA HTHD
Montant total HT			F CFA HTHD
Pourcentage TVA			%
Montant TVA			F CFA
Montant TTC			F CFA TTC
Frais d'immatriculation TTC			F CFA TTC
Montant total TTC			F CFA TTC
Délai de garantie du véhicule			
Délai de livraison du véhicule			

L'information confidentielle et/ou l'information qui se rapporte à des secrets techniques ou commerciaux est clairement indiquée dans l'offre.

Afin de rendre possible une comparaison adéquate des offres, les données ou documents mentionnés, dûment signés, doivent être joints à l'offre.

Le soumissionnaire déclare sur l'honneur que les informations fournies sont exactes et correctes et qu'elles ont été établies en parfaite connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Certifié conforme,

Fait..... le

.....

Nom et qualité :

Signature :